

## Extrait du registre des délibérations Séance du 18 Juin 2020

L'an 2020 et le 18 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CREVISY Anne-Françoise Maire

**Présents :** Mme CREVISY Anne-Françoise, Maire, Mmes : CHANNAUX Liliane, COLLIN Corinne, GAUDRY Corine, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, CARRIER Sébastien, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, SCHERTENLEIB David, TOUSSAINT Emmanuel

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 12/06/2020

**Date d'affichage :** 12/06/2020

**A été nommée secrétaire :** Mme GAUDRY Corine

**Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

- 2020-12 - VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020
- 2020-13 - SUBVENTION ACCORDEE AU SOUVENIR FRANCAIS POUR 2020
- 2020-14 - DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
- 2020-15 - SUBVENTION ACCORDEE POUR L'ANNEE 2020 A LA SOCIETE DE CHASSE SAINT-HUBERT
- 2020-16 - SUBVENTION ACCORDEE AU SPORTING CLUB SAULXUROIS
- 2020-17 - ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE
- 2020-18 - SUBVENTION ACCORDEE AU FOYER RURAL DE SAULXURES
- 2020-19 - SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION FONCIERE DE SAULXURES
- 2020-20 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- 2020-21 - LOCATION DU VESTIAIRE FOOT
- 2020-22 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'AF DE SAULXURES
- 2020-28 - UTILISATION PARCELLE ZK12 EARL MAUGRAS
- 2020-29 - CIMETIERE

**Réf : 2020-12 - VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 11.59 %
  - Taxe foncière non bâti : 18.06 %
- taxe reprise depuis la diffusion de Val de Meuse

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020-13 - SUBVENTION ACCORDEE AU SOUVENIR FRANCAIS POUR 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2020 une subvention de 100,00 € au Souvenir Français.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020-14 - DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1- De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière ;
- 2- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4- De fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 5- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020-15 - SUBVENTION ACCORDEE POUR L'ANNEE 2020 A LA SOCIETE DE CHASSE SAINT-HUBERT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à la société de chasse Saint-Hubert une subvention de 200,00 €

Cette subvention sera versée sur réception du rapport moral et financier de l'année précédente et si possible de l'invitation aux assemblées générales.

A partir de 2020, la société n'utilise plus les locaux du terrain de Foot

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020-16 - SUBVENTION ACCORDEE AU SPORTING CLUB SAULXUROI**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention au Sporting Club Saulxurois de 600,00 € pour l'année 2020.

Cette subvention sera versée sur réception du rapport moral et financier de l'année précédente et si possible de l'invitation aux assemblées générales.

L'entretien du terrain de foot sera réalisée par les joueurs avec la possibilité d'utiliser le matériel de la commune.

Précision : l'électricité est réglée par la commune qui représente environ 700 euros annuel .

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020-17 - ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

M. Claude Habémont étant l'unique candidat, le conseil municipal à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS

- élit M. Claude Habémont comme correspondant défense de la commune.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020-18 - SUBVENTION ACCORDEE AU FOYER RURAL DE SAULXURES**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention au Foyer Rural de Saulxures d'un montant équivalent à la location des couverts (facturés lors des locations de la salle des fêtes) de l'année précédente.

Pour 2020, le montant est arrondi à la somme de 110 € (pour une location de couverts de 106,50 € pour l'année 2019).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020-19 - SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION FONCIERE DE SAULXURES**

*(M. BRUNOT Hervé ne prend pas part au débat et au vote en raison de conflits d'intérêts).*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'AFR de Saulxures la subvention suivante :

- 30 % du montant HT des travaux effectués au cours de l'année

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2020-20 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les personnes suivantes pour la commission communale des impôts directs :

- M. BRUNOT Hervé
- M. CARRIER Sébastien
- M. DUPUY Jean-François
- Mme CHANNAUX Liliane
- Mme COLLIN Corinne
- M. BAUDHOIN Olivier
- M. TOUSSAINT Emmanuel
- Mme GAUDRY Corine
- M. HABEMONT Claude
- M. SCHERTENLEIB David
- M. MAUGRAS Sylvain
- M. DUPUY Eric
- M. MAUGRAS Didier
- Mme DEHEURLE Elodie
- M. PIOTELAT Philippe
- M. MARIET Sylvain
- M. MAIRE Patrice
- M. CREVISY Xavier
- M. DUPUY Jean-Pierre
- Mme SMANIOTTO Annie
- M. LEMAY Michel
- M. SAUNIER Paul
- M. THOMAS Jacques
- Mme MORANDA Annie

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2020-21 - LOCATION DU VESTIAIRE FOOT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de mettre à disposition gratuitement le local
- d'instaurer la remise d'un chèque de caution de 500 € lors de la réservation
- de facturer et fixer à 0,20 € le prix du kWh consommé par le locataire
- de nommer M. DUPUY Jean-François, Mme CHANNAUX Liliane et Mme CREVISY Anne-Françoise responsables pour la mise et disposition du local foot.

Un modèle de convention sera établi et présenté au conseil municipal ultérieurement pour approbation.  
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2020-22 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'AF DE SAULXURES**

Madame le Maire est déjà membre en tant que propriétaire de l'Association Foncière de Remembrement de Saulxures, de ce fait le conseil municipal désigne membre de droit :

- M. TOUSSAINT Emmanuel
- pour représenter la commune lors des assemblées de l'association susnommée.  
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2020-28 - UTILISATION PARCELLE ZK12 EARL MAUGRAS**

Madame le Maire expose le courrier de l'EARL MAUGRAS en date du 18/06/2020 de demande de l'utilisation de la parcelle ZK 12 de façon précaire.

les membres du conseil acceptent sa demande sous réserve que la clotûre soit à ses frais et si reprise remise en état d'origine

Une convention précaire sera établie dans ce sens avec un état des lieux.  
et autorise le Maire à signer tout document afférent

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2020-29 - CIMETIERE**

Lors de réunion de voirie, il a été constaté que des tombes du cimetière sont à l'abandon.

Il a été décidé de faire un état des lieux précis de ces tombes, puis dans la mesure du possible prévenir les descendants par courrier.

Dans la mesure où les descendants ne sont pas connus, l'avis sera affiché à la mairie ainsi qu'à la porte de l'église.

les descendants ont un mois pour se manifester.

Après un mois d'affichage, la procédure légale pour abandon de tombes sera mise en oeuvre.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **Questions diverses :**

### **DOMAINE PUBLIC**

il a été constaté que des voitures restaient sur le trottoir ainsi que des tas de bois et dejections canines

Un flash va être fait pour rappeler les normes de sécurité avec un rappel des heures de travaux.

### **TRAVAUX 2020**

**Cloches** : devis pour changer le cuir sur le battant 606 euros TTC: Attendre janvier 2021

plancher cloches à consolider.

Porte de l'église devis pour repeindre 850euros TTC : en attente

### **Rues**

Henriot s'est engagé à refaire les malfaçons des rue du Faubourg et de Loiselot attente devis pour rues st nicolas et transversale et trous rue de Loiselot.

attente devis pour demande de subvention

**Fontaine** travaux en cours

**Monuments** Eau de javel à passer

### **SITE INTERNET**

Mise à jour progressive

### **AFFAIRES DIVERSES**

Réserve incendie : jauger le niveau. David , Hervé et Jf regarderont

Ecole remettre les tables : Sébastien et Anne

Entretien autour des arbres mettre des plastiques: Anne et Jonathan

Couper haie vers radar : Hervé

Changement compteur eau chez Corinne Collin à voir.

En mairie, le 15/07/2020  
Le Maire  
Anne-Françoise CREVISY